

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_037_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 11 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Stéphane CLERC.

Présents : Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Mélanie MILLET, Maxime MASATS

Représentés : Renée MANIBAL représentée par Stéphane CLERC

Absents et Excusés : Alain BOZON, Lionel BLANC, Isabelle LECOMTE, Thomas MARTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adoption du procès verbal

Madame Stéphane CLERC, deuxième adjointe, présidente à l'absence de Messieurs le maire et le premier adjoint rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Stéphane CLERC

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane CLERC
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

DE_037_2026

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_038_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 11 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Stéphane CLERC.

Présents : Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Mélanie MILLET, Maxime MASATS

Représentés : Renée MANIBAL représentée par Stéphane CLERC

Absents et Excusés : Alain BOZON, Lionel BLANC, Isabelle LECOMTE, Thomas MARTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande d'admission en non-valeur 'Eau & Assainissement'

Madame Stéphane CLERC, deuxième adjointe, présidente à l'absence de Messieurs le maire et le premier adjoint rappelle que le comptable public du SGC Ouest Hérault est en capacité d'engager toute procédure afin d'obtenir le recouvrement de créances dues à la commune par des tiers de toutes natures. Dans certains cas, le recouvrement est impossible et après avoir épuisé tous les recours possibles, le comptable informe l'ordonnateur de la situation.

Le SGC Ouest Hérault nous informe qu'un montant est non réglé à ce jour pour un montant total de 0,10 € compris sur la pièce R-5-327 de l'exercice 2024.

Madame Stéphane CLERC, au nom du comptable public, demande l'autorisation au conseil municipal d'admettre cette somme en non-valeur de produits irrécouvrables.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Madame Stéphane CLERC,

Autorise l'admission de cette somme en non-valeur de produits irrécouvrables.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane CLERC
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_039_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 11 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Stéphane CLERC.

Présents : Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Mélanie MILLET, Maxime MASATS

Représentés : Renée MANIBAL représentée par Stéphane CLERC

Absents et Excusés : Alain BOZON, Lionel BLANC, Isabelle LECOMTE, Thomas MARTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation du représentant auprès de la "Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)"

Madame la deuxième adjointe, présidente à l'absence de Messieurs le maire et le premier adjoint expose que par délibération du 30 avril 2026, les membres du conseil communautaire ont voté à l'unanimité la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette dernière est composée d'un membre par commune.

Madame Stéphane CLERC invite les membres du conseil à désigner l' élu qui représentera la commune au sein de cette instance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Stéphane CLERC,

Désigne M le Maire comme représentant de la commune auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 034-213402001-20260605-DE_039_2026-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane CLERC
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Clerc', written over a horizontal dashed line.

Chantal DURAND
Secrétaire de séance

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_040_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 11 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Stéphane CLERC.

Présents : Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Mélanie MILLET, Maxime MASATS

Représentés : Renée MANIBAL représentée par Stéphane CLERC

Absents et Excusés : Alain BOZON, Lionel BLANC, Isabelle LECOMTE, Thomas MARTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués et suppléants à l'élection sénatoriale

Madame Stéphane CLERC, deuxième adjointe, présidente à l'absence de Messieurs le maire et le premier adjoint rappelle que le 27 septembre 2026 se tiendront les élections sénatoriales.

En conséquence, il convient de désigner conformément aux textes les élus chargés de se rendre au lieu de vote.

Madame Stéphane CLERC rappelle en outre que la commune doit désigner séparément un titulaire et trois suppléants, le vote a lieu à bulletin secret avec un premier tour à la majorité absolue puis relative le cas échéant.

Le vote donne lieu à la constitution d'un bureau tel que décrit dans le procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Stéphane CLERC,

Le bureau de vote est ainsi composé : Stéphane CLERC (présidente représentant M le Maire), Chantal DURAND et Claude JEANJEAN (conseillers les plus âgés), Maxime MASATS et Mélanie MILLET (conseillers les plus jeunes). Gwenaël COTARD est désigné

DE_040_2026

secrétaire pour l'élection.

Désigne M Alain BOZON en qualité de titulaire à l'unanimité au 1er tour,

Désigne M Gwenaël COTARD, Lionel BLANC et Maxime MASATS en qualité de suppléants à l'unanimité au 1er tour, l'ordre ayant été défini par âge décroissant.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane CLERC
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance